

Avis CFE-CGC sur la consultation relative aux conditions de travail sur le nouveau site de Montigny et dans les bâtiments L et M à Elancourt dans le cadre du « Projet Campus Grand Paris » et ses conséquences potentielles en matière de santé, sécurité et des conditions de travail ainsi que ses conséquences environnementales.

CSE-E du 29/10/2026

La CFE-CGC remercie en préambule la direction de s'être appuyée sur le dialogue social pour mener à bien l'information-consultation sur les conditions de travail dans le cadre du projet Campus Grand Paris.

Dès le printemps 2025, la CFE-CGC a anticipé la consultation de ce jour. Elle a demandé et obtenu la mise en place d'un projet couvrant à la fois la future implantation de Montigny et la rénovation du site d'Elancourt. Elle regrette cependant que la décision d'avoir deux sites au lieu d'un n'ait pas entraîné deux consultations distinctes.

En préalable de l'adoption de la résolution intersyndicale dans laquelle elle s'inscrit complètement, la CFE-CGC fait part de ses principales préoccupations :

1. La transparence de la direction et de l'équipe projet CGP doivent être améliorées en vue d'accroître la crédibilité de l'information
2. Les informations fournies doivent être complètes et cohérentes
3. La mise à niveau du site CGP Elancourt doit être clarifiée avec un planning consolidé des lots de travaux et un budget sécurisé dans sa globalité
4. Pour le site d'Elancourt, une attention doit être portée en particulier sur
 - les travaux d'isolation et de climatisation/chauffage
 - l'amélioration des espaces existants
 - la création des différents services : Service de Prévention et de Santé au Travail, HSE, restaurant d'entreprise, locaux CSE, locaux syndicaux,...
5. Les principaux risques sur le CGP Montigny (capacité du parking sur site et solution de stationnement pour les prestataires, contraintes du bâtiment S, gestion du flex office) doivent être traités



6. La CFE-CGC précise par ailleurs qu'elle fait sienne les recommandations faites par la CSSCT-E, et insiste en particulier sur l'intégration des risques de ce projet dans le périmètre du Duerp ADS RP.

La CFE-CGC réitère sa demande auprès de la direction de faire une nouvelle enquête mobilité domicile-travail pour les salariés affectés au site de Montigny.

La CFE-CGC demande que le groupe de travail inter sociétés soit pérennisé et qu'un comité de suivi soit dès à présent mis en place pour chaque site et perdure a minima jusqu'à un an après la fin de l'emménagement.

Le CSE-E devra être informé régulièrement de l'avancée du projet et re-consulté en cas de modifications majeures.

La CFE-CGC sera particulièrement vigilante au suivi du projet sur les 2 sites, tant dans la phase préparatoire que post emménagement ainsi que pendant la phase critique d'implémentation et de déménagement qui va s'opérer sur une longue durée.

Malgré les réserves identifiées ci-dessus, la CFE-CGC, considérant l'importance des financements engagés et le dialogue constructif noué avec la direction pendant toute la phase d'expertise, exprime un avis **Favorable**.